

> Contrôle des connaissances :

La licence professionnelle est décernée si l'étudiant obtient à la fois :
 - une moyenne supérieure ou égale à 10 / 20 pour l'ensemble des unités d'enseignement (UE)
 - une moyenne supérieure ou égale à 10 / 20 pour l'ensemble « Projet professionnel »

L'ensemble « Projet professionnel » est validé si l'étudiant obtient à la fois :
 - une note supérieure ou égale à 10 / 20 au projet tuteuré ;
 - une note supérieure ou égale à 10 / 20 au mémoire d'étude

L'ensemble des unités d'enseignement est comptabilisé pour 40% de la moyenne finale et l'ensemble « Projet professionnel » est comptabilisé pour 60% dans le calcul de la moyenne finale.

Toutes les unités d'enseignements fonctionnent sur le principe du contrôle continu et bénéficient d'un coefficient égal à 1.

UE	Crédits ECTS	Contenu des enseignements	Durée totale (en heures)	Modalités de l'enseignement (cours, TD,)
AT.1	2	Réglementation & Coopération intercommunale	25h00	15h00 CM 10h00 TD
AT.2	4	Gestion durable des territoires	40h00	20h00 CM 20h00 TD
AT.3	3	Connaissance des entités économiques	30h00	15h00 CM 15h00 TD
AT.4	4	Approche systémique du bassin versant	35h00	25h00 CM 10h00 TD
AT.5	2	Conduite de projets	25h00	15h00 CM 10h00 TD
AT.6	3	Méthodologies des techniques hydrologiques et hydrauliques	30h00	10h00 CM 20h00 TD
AT.7	2	Négociation et aide à la décision	25h00	15h00 CM 10h00 TD
AT.8	3	Techniques d'enquêtes	30h00	30h00 TD
AT.9	4	Recherche documentaire & techniques rédactionnelles	50h00	15h00 CM 35h00 TD
AT.10	5	Production & Distribution de données	50h00	20h00 CM 30h00 TD
AT.11	4	Elaboration & Gestion des données	40h00	40h00 TD
AT.12	3	Itinéraire de professionnalisation & Mise en situation	30h00	15h00 CM 15h00 TD
AT.13	3	Enseignements de spécialité	30h00	10h00 CM 20h00 TD



> Composante de rattachement :

UFR Lettres et Sciences Humaines
 Directeur : Bruno Lecoquierre
 Tel : 02 32 74 42 00
 Fax : 02 32 74 42 04

> Responsables :

Alban Bourcier
 Courriel : alban.bourcier@univ-lehavre.fr

Samuel Deprez
 Courriel : samuel.deprez@univ-lehavre.fr

> Contact :

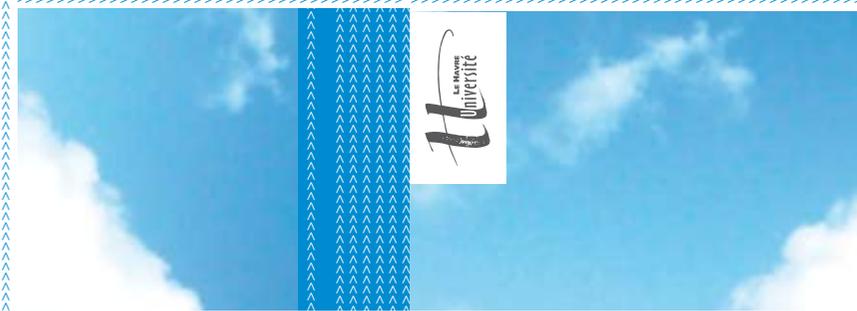
Secrétariat pédagogique de la licence professionnelle "Animateur technique de bassin versant"
 Tel : 02 32 74 40 99
 Fax : 02 32 74 42 04
 Courriel : lsh@univ-lehavre.fr

> Localisation :

25 rue Philippe Lebon
 76086 LE HAVRE Cedex

> Site :

http://www.univ-lehavre.fr/enseign/lsh/D_detail_LP_ATBV.pdf



> UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR)

**LETTRES
 & SCIENCES HUMAINES**
 CULTURES, ESPACES, SOCIÉTÉS
 UNIVERSITÉ DU HAVRE

**L I C E N C E
 P R O F E S S I O N N E L L E
 "ANIMATEUR TECHNIQUE
 DE BASSIN VERSANT"
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**



LICENCE PROFESSIONNELLE

« ANIMATEUR TECHNIQUE DE BASSIN VERSANT »

> Présentation générale de la formation :

La licence professionnelle « Animateur technique de bassin versant » doit son existence à la nécessité d'implanter en territoire rural ou urbain des interlocuteurs locaux en charge de problématiques d'aménagement ayant trait à l'eau. En effet, jusqu'alors, aucune formation n'était adaptée aux besoins des collectivités territoriales.

De ce fait, cette nouvelle licence s'articule autour de quatre axes :

- la reconnaissance d'un métier non identifié par un cursus de formation qui apporte la qualification nécessaire à de nouveaux métiers publics (animateur de bassin versant, conseiller érosions agricoles, technicien en assainissement autonome, collaborateur agri-environnement...);
- l'identification d'un public recherchant une qualification supplémentaire pour favoriser son insertion professionnelle (notamment parmi les étudiants attirés par les problématiques environnementales);
- un partenariat professionnel fort et représentatif;
- des enseignements assurés par le monde professionnel (environ 40% de l'ensemble des enseignements délivrés durant la formation).

La qualification et les compétences acquises situent le titulaire d'une licence professionnelle à mi-chemin entre le technicien supérieur hautement qualifié et l'ingénieur.

> Objectifs pédagogiques de la formation :

La licence professionnelle « Animateur Technique de Bassin Versant » a pour objectif la professionnalisation au niveau Bac +3 par des connaissances fondamentales méthodologiques et techniques assurés par des universitaires et des intervenants extérieurs.

Cette licence forme des techniciens désireux d'acquérir ou de mettre à jour leurs connaissances en matière de diagnostic, de conduite de projet, de traitement de données, d'aide à la décision ou souhaitant se spécialiser dans un domaine de compétences techniques particulier.

> La formation :

Durée des études

Un an (validé par 60 crédits européens).

Deux alternatives possibles de formation

La formation initiale : statut étudiant

La formation continue : salarié en validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les enseignements

Le volume horaire des cours est de 440 heures présentiels (dont 140 h en commun avec la licence professionnelle « Géomatique et Administration de Données pour le Développement des Territoires »), réparties en travaux dirigés (TD – 265 h) et en cours magistraux (CM – 175 h).

Le semestre d'enseignement est organisé sur 18 semaines durant lesquelles les étudiants réalisent, en sus et en groupe leur projet tuteuré.

Le projet tuteuré

Le projet tuteuré a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des procédures d'analyse et de traitement des données dans le but d'aboutir à un résultat pratique directement utilisable par les commanditaires. Ils ont donc à mettre en oeuvre l'ensemble des méthodes enseignées dans les différentes unités d'enseignement.

Le projet tuteuré est réalisé par groupe de 3 ou 4 étudiants durant les 18 semaines d'enseignement. Ce projet donne lieu à un rapport écrit, noté par l'enseignant chargé du suivi, et à une soutenance orale devant un jury composé de professionnels et d'enseignants.

Le stage en milieu professionnel

Le stage en milieu professionnel, d'une durée minimum de 3 mois, permet de mettre en oeuvre in situ les connaissances, les outils et les techniques acquis dans le cadre d'un sujet proposé par l'organisme d'accueil. Un mémoire d'étude est élaboré à l'issue du stage. La note finale tient compte de l'appréciation du déroulement du stage dans l'organisme, de l'avis du responsable du stage, du document écrit et de la soutenance orale de présentation de ce document.

> Innovations pédagogiques :

Une des principales innovations consiste en la possibilité donnée aux étudiants de travailler sur les outils les plus performants de traitement de données (SIG – Systèmes d'Information Géographique ; systèmes de gestion de bases de données relationnelles, traitements statistiques multivariés...). Le nombre de places offertes est limité à 24 du fait du nombre de postes de travail disponibles.

L'étudiant est amené à réaliser un important travail personnel sur ordinateur. Cette disposition permet d'assurer une phase d'apprentissage efficace et un excellent niveau d'appropriation des outils.

> Accès et recrutement :

L'admission se fait sur dossier et entretien.

Le recrutement se fait parmi les personnes possédant :

- une licence niveau 2 de Sciences humaines et sociales mention géographie ou aménagement ;
- une licence niveau 2 de Sciences et technologies mention sciences de la matière, mention sciences de la Terre et de l'univers, mention sciences de la vie, mention chimie, mention physique ;
- un DU management du territoire et des organisations rurales, patrimoine et développement local ;
- un DUT génie biologique mention génie de l'environnement, Hygiène-Sécurité-Environnement ;
- un BTS ou BTS Analyse et conduites des systèmes d'exploitation, Métiers de l'eau, Gestion et protection de la nature, Technologies végétales, Assistant de gestion de PME / PMI.

> Inscription :

L'inscription se fait après réception d'un avis positif de la commission pédagogique. Le dossier d'inscription est à retirer auprès des services administratifs de l'université ou à télécharger sur le site internet de l'université (http://www.univ-lehavre.fr/enseign/lsh/D_candidature_LP_ATBV.pdf)

> Débouchés :

L'obtention de la licence professionnelle « Animateur technique de bassin versant » permet l'accès à des emplois dans des structures publiques ou privées (associations, collectivités, chambres consulaires...).

Ces emplois se répartissent en trois spécialités :

- emplois à vocation agricole : érosion, ruissellement, pesticides, gestion des effluents et autres apports ;
- emplois liés aux espaces collectifs : rivières & zones humides, eau potable & assainissement ;
- emplois liés à l'artisanat et aux très petites entreprises (TPE) : maîtrise des process, gestion des déchets et des effluents.

> Poursuite d'études :

L'objectif premier est la professionnalisation avec intégration au marché de l'emploi à l'issue de la formation. À titre exceptionnel, une passerelle vers un master professionnel offrant des spécialités et options d'aménagement, comme par exemple le master professionnel "Géographie et Aménagement" - Spécialité *Stratégie des territoires et développement durable* proposé par l'UFR des Lettres & Sciences Humaines est envisageable. Cette possibilité sera étudiée au cas par cas en fonction des critères de recrutement du master choisi.